



Lançons le Solaire Citoyen !

Filière photovoltaïque
État des lieux et propositions

SOMMAIRE

1. Une filière maltraitée, un constat alarmant
2. Un secteur rentable et porteur d'espoir pour la planète
3. Restaurer la confiance, le rôle de l'État
4. Efficacité de l'obligation d'achat de l'électricité solaire
5. Favoriser les systèmes photovoltaïques les plus performants
6. Clarifier le positionnement d'EDF
7. Impliquer les collectivités locales
8. Vers l'indépendance énergétique



Une filière maltraitée, un constat alarmant

Rarement filière d'avenir a été aussi maltraitée : le revirement du gouvernement en décembre 2010 a entraîné la disparition de plus de 10.000 emplois, sur un effectif estimé à 25.000, et le dépôt de bilan de centaines de PME/PMI.

- De ce fait, la moitié de nos 250.000 systèmes photovoltaïques sont orphelins de leur installateur, suscitant l'inquiétude de leurs propriétaires, et nombre d'entre eux font déjà face aux plus grandes difficultés à les faire entretenir par les survivants de la filière.
- La situation empire chaque jour, alors que nos voisins développent l'amont de leur filière en lui offrant un large débouché intérieur : au cours du seul mois de décembre 2011, l'Allemagne raccordait au réseau l'équivalent de la totalité du parc photovoltaïque français. Sa filière photovoltaïque compte 130.000 emplois directs.
- Forte de ses choix rationnels et d'un retour d'expérience important, l'Allemagne produit son électricité photovoltaïque moins cher que la France, malgré un ensoleillement inférieur de 30%. Le coût de revient des nouvelles installations égalise les tarifs de détail des énergéticiens.
- Des solutions existent donc, techniques et politiques, qui permettraient à la France et à sa filière solaire d'entrer dans une transition énergétique soutenable.



Un secteur rentable et porteur d'espoir pour la planète

Ensemble, nous exigeons des mesures de relance pour la filière photovoltaïque en France

Des dizaines de milliers d'installations sont performantes au-delà des espérances de leurs propriétaires, mais on préfère souvent pointer du doigt les malfaçons.

L'État, dont les choix techniques et tarifaires incompréhensibles ont entraîné spéculation et effets d'aubaine, accuse soudain le solaire de coûter trop cher et lui coupe les vivres en catastrophe.

De nombreux reproches faits à EDF et à ses filiales au sujet, entre autres, de leurs retards dans le traitement des raccordements et le paiement des factures, ruinent la confiance des porteurs de projets et des financiers.

Victime d'un dénigrement et d'une perte de confiance généralisés, la filière photovoltaïque française est exsangue, et les investisseurs fuient un secteur rentable et porteur d'espoirs pour la planète.



Première mesure

L'ÉTAT DOIT RESTAURER LA CONFIANCE



POUR RESTAURER LA CONFIANCE, L'ÉTAT DOIT :

- **DÉCLARER** le photovoltaïque d'utilité publique et organiser une vaste campagne de communication positive.
- **GELER** immédiatement les tarifs d'achat d'électricité au niveau du 1er trimestre 2012, pour toute l'année.
Il faut permettre à la filière de reconstituer ses forces. Ensuite, les nouveaux tarifs devront être publiés 3 mois avant leur application.
- **PLACER** les Agences d'Obligation d'Achat sous la tutelle de l'État, et les doter de moyens suffisants pour leur permettre d'assurer efficacement la gestion des contrats et des paiements.
- **ABANDONNER** le mécanisme des appels d'offres, au profit d'une obligation d'achat renouvelée, dont les tarifs réalistes seraient applicables au 1er janvier 2013.



POUR RESTAURER LA CONFIANCE, L'ÉTAT DOIT :

- **Rationaliser et STABILISER le système d'incitations fiscales pour les particuliers et petits producteurs :**
 - Nous proposons l'abandon du crédit d'impôt, en contrepartie d'une réduction du coût de raccordement aux réseaux publics de distribution de toutes les installations de production, d'une puissance inférieure à 36kWc, situées en zones urbanisées ou à urbaniser des POS et PLU, à un montant forfaitaire unique de 600€. La collectivité, mieux à même de négocier les coûts, prendrait le solde à sa charge.
 - Nous demandons, pour les particuliers, l'application de la TVA à taux réduit, y compris pour le neuf, l'exonération des revenus de la vente d'électricité et l'éligibilité à l'éco-PTZ des installations de moins de 9kWc, connexes ou annexes à une habitation, construites et à construire jusqu'à la fin 2015.
- **RÉFORMER, en concertation avec une filière rassérénée, l'obligation d'achat, qui devra être supportable, structurante, stable et pérenne.**



POUR RESTAURER LA CONFIANCE, L'ÉTAT DOIT :

- **CRÉER des Comptes d'Épargne Verts**, favorisant l'émergence de l'éco-citoyenneté, pour le financement des travaux d'économie d'énergie et de production d'énergie renouvelable dans l'habitat (équivalents au Codevair de BPCE).
- **GÉNÉRALISER l'aide au financement des installations de production photovoltaïque par des fonds de garantie**, à l'image de celui créé dans le Languedoc-Roussillon. Ces fonds permettent l'abaissement des marges bancaires qui pèsent lourdement sur la rentabilité.
- **DÉCLARER D'INTÉRÊT COLLECTIF les sociétés coopératives locales de production d'électricité photovoltaïque**, afin de favoriser l'émergence de l'économie sociale et solidaire dans un secteur en risque de cartellisation.

.... MAIS EN ÉCHANGE, LA FILIÈRE DOIT :

- **RENFORCER ses exigences en matière de formation et sa démarche qualité**, pour en finir durablement avec ses éco-délinquants. La filière peut s'appuyer sur des cursus scolaires et universitaires spécialisés, sur les référentiels ISO qui ont fait leurs preuves dans l'industrie, ainsi que sur des associations de consommateurs à même d'assurer la transparence du marché.



2^{ème} mesure

AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE L'OBLIGATION D'ACHAT DE L'ÉLECTRICITÉ SOLAIRE



Le système d'obligation d'achat doit être réformé

Ensemble, nous exigeons des mesures de relance pour la filière photovoltaïque en France

Du fait de choix gouvernementaux hasardeux, l'électricité délivrée par les systèmes photovoltaïques installés de 2006 à 2011 coûte excessivement cher au contribuable-consommateur français, et le dispositif de régulation actuel asphyxie les survivants de la filière.

Cette usine à gaz corsete le photovoltaïque dans des objectifs minuscules, alors même que les chiffres 2011 montrent un retard de près de 10 TWh d'électricité verte par rapport à la trajectoire souhaitée. Le gouvernement s'était pourtant engagé vis-à-vis de la communauté internationale sur un objectif de 23% d'électricité renouvelable pour 2020.

En moins de 10 ans, le coût de revient de l'électricité photovoltaïque a été divisé par 3 et les industriels annoncent quotidiennement des avancées technologiques. Des facteurs tels que les économies d'énergie, le véhicule électrique, le changement climatique, bouleverseront les modes de consommation et de production. Dans ces conditions, engager le contribuable sur 20 ans est irresponsable.

Le système actuel d'appels d'offres doit être abandonné et l'obligation d'achat réformée : en l'état, elle n'est pas structurante pour l'avenir, et n'intègre ni le défi annoncé de la parité réseau des énergies renouvelables ni la fin des subventions.



Le système d'obligation d'achat doit être réformé

- **MIEUX MAÎTRISER** le délai entre la fixation du tarif d'achat et la réalisation de l'installation. Pour les installations de moins de 250kWc, la réduction des temps de latence, de 12-18 mois actuellement à 9 mois, permettrait de limiter la spéculation sur la baisse des coûts des équipements.
- **VALIDER PAR LA LOI** une visibilité à moyen terme, et mettre en place un contrôle des évolutions tarifaires par la représentation nationale : il s'agit d'enveloppes de plusieurs milliards d'euros, et on a pu constater depuis 2006 les limites du pilotage par décrets et arrêtés ministériels des gouvernements successifs.
- **ÉLARGIR** l'obligation d'achat à tous les responsables d'équilibre (actuellement Enercoop, notamment, en reste exclu et a porté plainte auprès de la CE pour concurrence déloyale).



Le système d'obligation d'achat doit être réformé

Notre proposition de dispositif tarifaire s'articule autour de deux outils cumulables, obéissant chacun à une logique claire :

1/2 : OUTIL STRUCTURANT

Il vise à créer une lisibilité à moyen terme et à capitaliser sur l'anticipation des porteurs de projet :

Un tarif d'achat plancher équivalent au prix moyen HT de DÉTAIL de l'électricité pour les ménages français est instauré.

Inscrit dans la loi et indexé annuellement sur l'évolution du prix de détail de l'électricité et des frais annexes, il garantit ainsi un débouché de base équitable aux producteurs photovoltaïques qui lanceront des projets au cours de la prochaine décennie.

L'atteinte de l'objectif de 23% d'énergies renouvelables en France marquera la maturité du dispositif. En fonction de l'évolution du positionnement de la France vis-à-vis des questions énergétiques et des marchés mondiaux, il pourra alors être décidé de le reconduire au nom du principe de mutualisation de la production d'électricité potagère, de le figer sur le tarif actuel, ou encore de le faire entrer dans un déclin progressif (10%/an) pour favoriser l'autoconsommation. Le prix d'achat du surplus, dans ce cas, pourrait être identique au prix de détail d'EDF, ou légèrement inférieur.



Le système d'obligation d'achat doit être réformé

Notre proposition de dispositif tarifaire s'articule autour de **deux outils cumulables**, obéissant chacun à une logique claire :

2/2 OUTIL CONJONCTUREL

Il vise à assurer la continuité par rapport à l'ancien dispositif sur les petites et moyennes installations, puis à maximiser le "retour sur subvention" pour le citoyen jusqu'à ce que le photovoltaïque puisse se passer d'aides.

Les tarifs pourront être établis sous contrôle de la commission énergie de l'Assemblée Nationale, après consultation de la filière, sur la base de cibles de rentabilité constantes, ou de rémunération de capital raisonnable, en tenant compte du coût de revient du kWh au moment de la réalisation de l'installation. Pour une répartition plus juste entre les territoires (Nord/Sud), cet outil se basera sur **un volume d'électricité bonifié** et non sur une durée de contrat. Le tarif assorti s'exprimera sous forme de coefficient de bonification par rapport au tarif d'achat plancher pour les divers segments de marché.

VOLET IMPLICITE DU DISPOSITIF:

La phase d'exploitation dans le cadre des tarifs réglementés permettra d'amortir un générateur sur 12 à 18 ans, soit la moitié de la durée de vie technique des installations. Il sera donc très avantageux, dans un deuxième temps, **d'AUTO-CONSOMMER l'électricité produite.**



Tenir compte de l'utilité du système d'obligation pour la collectivité et de la proximité avec les lieux de consommation, en s'appuyant sur les règles d'urbanisme.

- **Les installations de 0 à 36kWc situées en zones urbanisées ou à urbaniser des POS et PLU des collectivités locales, établissements de santé, particuliers, doivent bénéficier de tarifs préférentiels.**
- **Pour préserver l'équilibre production-consommation et la ressource foncière, aucun champ solaire ne doit être éligible au tarif d'achat s'il utilise l'équivalent de plus de 0,5% de la totalité de la superficie urbanisée ou à urbaniser inscrite au POS ou au PLU d'une commune ou d'un regroupement de communes, dans la limite de 1% pour toutes les installations situées sur le même territoire. Les installations solaires d'une puissance inférieure à 36kWc ne seront pas concernés par cette limite.**
- **En outre, le raccordement direct au réseau de transport d'électricité RTE doit être exclu, au nom de la protection du patrimoine architectural et paysager. Le photovoltaïque ne doit en effet pas contribuer à défigurer le paysage français avec des lignes à haute tension, dont les nuisances ne sont par ailleurs plus à démontrer.**
- **Le cas spécifique des Trackers doit être étudié en fonction des nécessités urbanistiques.**



POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE L'OBLIGATION D'ACHAT DE L'ÉLECTRICITÉ SOLAIRE

Se servir du mécanisme de TURPE, dans sa prochaine version, pour accompagner l'obligation d'achat et soutenir l'accès au réseau des énergies renouvelables de proximité.

- **Rendre identique les frais de comptage** pour la vente de surplus et la vente totale de l'électricité produite
- **Abandonner le principe du timbre poste pour l'élaboration de TURPE 4.** Cet héritage de la politique du tout nucléaire d'EDF, prétendument de solidarité individuelle, favorise la production d'électricité centralisée au détriment d'énergies renouvelables de proximité de plus en plus compétitives.
- **Financer l'obligation d'achat par le TURPE et non par la CSPE,** cette dernière étant un instrument de justice sociale et non un outil de politique industrielle, et dans la mesure où le photovoltaïque contribue au rééquilibrage des réseaux publics.



3^{ème} mesure

CESSER DE DÉFAVORISER LES SYSTÈMES PHOTOVOLTAÏQUES LES PLUS PERFORMANTS



Ensemble, nous exigeons des mesures de relance pour la filière photovoltaïque en France

L'État incite les Français à installer des systèmes intégrés au bâti à la fois plus coûteux, plus difficiles à installer et entretenir, trop souvent sujets à des problèmes d'étanchéité, et sous-performants quant à la production d'électricité.

Assurant l'étanchéité, ces systèmes doivent obligatoirement être couverts par une assurance responsabilité décennale, dont le **surcoût** représente **jusqu'à 10% du prix de l'installation**. Cette contrainte freine également les interventions sur les 120.000 systèmes photovoltaïques dont les installateurs ont disparu.

En cette période de crise économique, l'État doit tenir compte du retour d'expérience des industriels, installateurs et producteurs : **le kWh photovoltaïque produit en France pourrait déjà coûter 30 à 50% moins cher.**

L'État mène ici une politique incohérente, à coup de décrets pris à la va-vite, et nous, consommateurs et contribuables, ne l'acceptons plus.



POUR CESSER DE DÉFAVORISER LES SYSTÈMES PHOTOVOLTAÏQUES LES PLUS PERFORMANTS

L'État doit donc :

- **Décréter D'URGENCE l'éligibilité IMMÉDIATE des systèmes en SURIMPOSÉ au même tarif d'achat que l'intégration simplifiée au bâti.**
- **Dès 2013, ACHETER AU MÊME TARIF, quel que soit le système de montage, l'électricité produite par tous les générateurs photovoltaïques ayant fait l'objet d'un permis de construire ou d'une autorisation de travaux.**
 - L'exception française de l'intégré au bâti ne connaît pas le succès industriel escompté, et son subventionnement coûte très cher.
 - La plupart des systèmes intégrés gênent la ventilation des panneaux et diminuent leur rendement, créent toutes sortes de perturbations sur le bâti qui leur sert de support, qu'il s'agisse de problèmes d'étanchéité ou d'accentuation des risques d'incendie.
 - Ils entraînent des surcoûts assuranciers dont une partie importante pourrait être évitée en utilisant des systèmes d'intégration ou de surimposition exclus du champ d'application de la garantie décennale. Il n'est donc plus acceptable que ces systèmes soient favorisés dans le cadre de l'obligation d'achat.
 - Leur plus-value architecturale est contestable et ne justifie pas qu'ils soient favorisés par rapport aux autres. Ils ne répondent en rien au souci de préservation du patrimoine architectural et paysager, qui s'accommode parfois mal des toitures photovoltaïques (hors réfection totale)



4^{ème} mesure

CLARIFIER LE POSITIONNEMENT D'EDF



Assurer une transparence et clarifier le positionnement d'EDF

- EDF est accusé de toutes parts de se détourner de sa **vocation de service public**, et il règne une forte atmosphère de suspicion d'arbitraire et de favoritisme à l'égard de l'ensemble de ses propres activités de production.
- TPAMPS suit plus de 120 procès contre ERDF pour un préjudice évalué à plus de 350 millions d'euros du fait des retards d'instruction des dossiers de raccordement.
- Le GPPEP a récemment recensé plus de 700 litiges avec EDF OA, liés à des dysfonctionnements dans le paiement de l'électricité aux producteurs photovoltaïques.
- L'État français, que l'Union Européenne vient de rappeler sévèrement à l'ordre sur ce point, doit rétablir l'équité des conditions d'accès au réseau pour les producteurs.



VEILLER plus étroitement au respect du code de bonne conduite d'ERDF, qui tend à se comporter en propriétaire du réseau public de distribution de l'électricité, appartenant en réalité aux collectivités locales.

- **EDF est le premier producteur mondial d'électricité, réalisant près de la moitié de son chiffre d'affaires à l'étranger.** EDF fait également face à la concurrence sur son marché natif depuis peu. Dans ce contexte, EDF, société de droit privé, utilise tous les moyens à sa disposition pour financer la croissance de son activité hors de nos frontières, y compris des procédés comptables légaux mais inacceptables. En effet, EDF s'approprie, entre autres, les provisions constituées par sa filiale ERDF pour l'entretien et le renouvellement des réseaux publics de distribution d'électricité que lui concèdent encore une majorité de collectivités.
- **Par ailleurs, à de trop nombreuses reprises, EDF et ses filiales, en particulier dans le secteur des énergies renouvelables, ont été mises en cause pour avoir abusé des avantages que leur procure leur position de détenteurs de monopoles de service public en matière de raccordement, tant aux réseaux de distribution qu'au réseau de transport d'électricité RTE.**
- **Les pénalités dérisoires fixées par la CRE pour les retards de raccordement ne permettront pas de résoudre ces problèmes.** Les autorités concédantes doivent pouvoir pallier aux déficiences du distributeur en cas de manquements.
- **Il faut confier la surveillance d'ERDF à un conseil paritaire** composé de représentants des producteurs et des consommateurs particuliers et professionnels, des collectivités concédantes, des régions et de l'État, la présidence ne pouvant échoir à un représentant des producteurs pour des questions évidentes de conflits d'intérêts.



5^{ème} mesure

IMPLIQUER LES COLLECTIVITÉS LOCALES



Au cœur des politiques territoriales

- Sur 10 emplois créés dans le photovoltaïque, 8 au moins le sont ou peuvent l'être à proximité du lieu d'installation ... et **10 installations** sur les toits des particuliers par an correspondent à un emploi à plein temps en France.
- Ce **gisement de plusieurs dizaines de milliers d'emplois et d'activité économique non délocalisable** participe au potentiel de croissance induit par l'engagement de la société française dans une démarche de sobriété et d'efficacité énergétique.
- L'électricité photovoltaïque contribue à **sécuriser l'approvisionnement**, mais aussi à **favoriser l'équilibre des réseaux de distribution**, du moins tant qu'elle reste de dimension potagère.
- Les collectivités locales doivent être incitées à **s'impliquer dans l'organisation d'activités de production photovoltaïque** cohérentes avec la gestion des réseaux dont elles sont propriétaires, dans le cadre de leur politique territoriale.



Inciter les collectivités à investir dans leurs propres installations

- **Les inciter à participer en capital dans les projets photovoltaïques réalisés sur leur territoire, et systématiser cette participation pour leurs projets bénéficiaires de l'obligation d'achat. Le recours à la simple location de toiture ou de terrain doit être limité.**
- **Fournir une boîte à outils juridique, administrative et financière aux collectivités souhaitant investir dans des projets photovoltaïques sur les sites leur appartenant, via l'ADEME.**
- **Imposer la création d'au moins une permanence mensuelle de personnels ERDF qualifiés dans toutes les collectivités dont elle est le concessionnaire afin de renforcer le lien avec les élus, techniciens des collectivités, et producteurs ou consommateurs d'électricité, et faciliter l'information, le conseil et la résolution des conflits.**
- **Réorganiser les réseaux publics de distribution d'électricité créés ou modifiés à l'occasion de nouvelles opérations d'aménagement foncier pour pouvoir y injecter la production d'électricité intermittente (photovoltaïque, éolienne) représentant au moins 20% de la capacité de distribution**



Conclusion

VERS L'INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE



Les énergies renouvelables sont les seules ressources dont le coût d'exploitation baissera dans l'avenir, et qui permettront d'aller vers une réelle indépendance énergétique.

Le photovoltaïque est l'une des clés de la transition énergétique parce qu'il permet de démocratiser la production d'électricité, rendue rapidement bon marché par les progrès de la filière.

La France ne doit pas se crisper sur son système centralisé de production d'électricité, qui a déjà démontré ses limites, mais **anticiper les transitions et développer les systèmes de production décentralisée**, couplés aux réseaux intelligents, et le stockage de proximité.

Dans un secteur où elle compte plusieurs champions du monde, **la France se doit de participer activement à cette révolution énergétique**, innover et viser l'excellence, qui protège naturellement le marché intérieur et favorise l'exportation des biens et des services.





* **Touche Pas À Mon Panneau Solaire (TPAMPS)** – Collectif spontané pour la défense de la filière, 4.000 membres sur Facebook, constitué au lendemain du moratoire sur le photovoltaïque (décembre 2010) puis consolidé en association, regroupant des PME/PMI de la filière photovoltaïque française (bureaux d'études, fabricants, grossistes, installateurs), mais aussi un grand nombre de simples citoyens engagés.

<http://tpamps.fr/>

Contact M. Jean-Yves Léber, vice-président

06 68 60 63 64 contact@tpamps.fr



* **Groupement des Particuliers Producteurs d'Électricité Photovoltaïque (GPPEP)** – Association d'intérêt général, créée en 2009 par des particuliers et pour des particuliers possédant une installation photovoltaïque ou sympathisants, partenaire du très actif <http://forum-photovoltaïque.fr/> ainsi que de la base de données de production <http://www.bdpv.fr/>. L'association regroupe plus de 1.200 membres sur tout le territoire français, et est aujourd'hui le représentant le plus légitime de quelque 290.000 installations particulières en France.

<http://www.gppep.org/>

Contact présidence: M. Joël Mercy, président

06 63 18 51 08 contact@gppep.org



* **SUPERWATT** – Association créée par les salariés de la société PHOTOWATT, pour défendre leur entreprise et la filière, fin 2011.

<http://www.superwatt.fr/> Contact : [collectif.](mailto:collectif.superwatt@gmail.com)

superwatt@gmail.com

Les participants mettront en ligne une FAQ (foire aux questions) sous le lien suivant:
https://docs.google.com/document/d/1141KOeoOBsNocPbnv1EsxPoXexirt5_XTFHAsU_gEA/edit

